



## Garder son nom de jeune fille après mariage

Par **mimi**, le **30/01/2015** à **21:41**

Bonsoir,  
je me suis mariée il y a deux ans. Je souhaitais garder mon nom de jeune fille et ajouter le nom de mon mari, mais lors de notre première démarche en couple, à savoir la création d'un compte commun, le banquier m'avais fortement dissuadé de porter les deux noms. Aujourd'hui nous avons une petite fille de 1 an qui porte le nom de son papa. J'aimerais revenir sur mon désir initial et ajouter mon nom de jeune fille à celui de mon mari pour ma petite fille et moi. Comment dois-je faire? Est-ce trop tard? Surtout que nous avons acheter une maison.  
Merci pour votre réponse.

Par **domat**, le **30/01/2015** à **23:33**

bjr,  
vous avez conservé votre nom de famille, l'usage du nom de votre mari n'est qu'une coutume, d'ailleurs vous le constaterez sur vos documents d'identité.  
vous ne pouvez pas revenir sur le nom de famille que vous avez donné volontairement à votre fille.  
je ne vois pas le rapport avec l'achat d'une maison.  
cdt

Par **mimi**, le **31/01/2015** à **18:42**

Bonsoir,  
merci pour votre réponse. Je suis triste que rien ne soit possible pour le nom de la fille...  
Bonne soirée

Par **domat**, le **31/01/2015** à **18:49**

les parents doivent bien réfléchir avant de donner un nom de famille à leur premier enfant sachant que les enfants suivants porteront automatiquement le même nom.